

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE**

**COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE**

**DE LA CHAPELLE ANTHENAISE**

**SEANCE DU 27 JUIN 2019**

**53950**

**Tel : 02-43-01-10-73**

**Fax : 02-43-01-11-57**

**E-Mail :**

**mairie.chapelleanthenaise@orange.fr**

Le vingt-sept juin deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M BRAULT Jean, Maire

**Etaient présents** : M BRAULT Jean, Mme FOUGERAY Isabelle, M BERGERE Christophe, M HOUSSEAU Mickaël, M RICHARD Jean-Yves, M BREHIN Daniel, M LEDUC Bernard, Mme COUTELLE Nadine, Jean-Luc DUVAL, M LOCHIN Arnaud.

**Absentes excusées** : Mme DUVAL Angélique jusqu'à 21 h, Mme HOUSSEAU Geneviève, Mme FRANGEUL Savéria, M Jérôme LE GRAND

**Absent** : E QUINTON

**Secrétaire de séance** : M HOUSSEAU Mickaël

**Pouvoirs** : Mme Duval Angélique donne pouvoir à M Jean Brault

Mme Housseau donne pouvoir à M Mickaël Housseau

Mme Frangeul donne pouvoir à M Brault

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	11

**Date de la convocation** :19/06/2019

**Date d'affichage** : 19/06/2019

**Examen des offres pour les travaux de voirie 2019 :**

Monsieur le maire rappelle la réunion de la commission d'appel d'offres du 20 juin dernier, au cours de laquelle les offres des entreprises pour les travaux de voirie 2019 ont été examinées.

Les travaux retenus pour 2019 au moment du vote du budget primitif sont les suivants :

Chemin rural des Chevriers, Chemin de la Fouassière, Route communale de Bonchamp, Chemin rural de la Loyandière et des travaux divers

Un résumé des offres recueillies est donc présenté :

<b>Chemin des Chevriers</b>	<b>Entreprise Eurovia</b>	<b>Entreprise Pigeon</b>	<b>Entreprise Lochard</b>
Curage de fossés	207€	281.75€	172.50€
Busage/remblai/drain	2357.50€	2926.75€	2208 €
Terrassement voirie	7290 €	10497 €	9865.80 €
Poutre de rive	1219 €	1817.90€	1378 €
Revêtement bi-couche	1709.40 €	1201.20 €	1755.60 €
<b>Montant total HT</b>	<b>12782.90 €</b>	<b>16725.20€</b>	<b>15379.90 €</b>

<b>Chemin de la La Fouassière</b>	<b>Entreprise Eurovia</b>	<b>Entreprise Pigeon</b>	<b>Entreprise Lochard</b>
Curage de fossés	162 €	220.50 €	135 €
Remblai fourniture de grave	1640€	2036 €	1536 €
<b>Montant total HT</b>	<b>1802€</b>	<b>2256.50 €</b>	<b>1671 €</b>

<b>Voie communale Bonchamp</b>	<b>Entreprise Eurovia</b>	<b>Entreprise Pigeon</b>	<b>Entreprise Lochard</b>
Curage de fossés	99 €	134.75 €	82.50 €
Remblai 40/70 +drain 110	1127.50	1399.75	1056 €
<b>Montant total HT</b>	<b>1226.50 €</b>	<b>1534.50€</b>	<b>1138.50 €</b>

<b>Chemin de La Loyandière</b>	<b>Entreprise Eurovia</b>	<b>Entreprise Pigeon</b>	<b>Entreprise Lochard</b>
Curage de fossés	360€	492 €	300 €
Remblais de fossés + géotextile	4100 €	3930 €	3840 €
<b>Montant total HT</b>	<b>4460 €</b>	<b>4422 €</b>	<b>4140€</b>

<b>Travaux divers</b>	<b>Entreprise Eurovia</b>	<b>Entreprise Pigeon</b>	<b>Entreprise Lochard</b>
Curage fossés avec évacuation	2700 €	3675 €	2250 €
Point à temps 21 T	15960€	14096.25€	14700€
Busage éco buse + remblai terre végétale	864€	1080€	1200€
Pose tête de sécurité diamètre 300	440 €	400	240 €
Busage diamètre 300	288 € €	410.40 €	360 €
<b>Montant total HT</b>	<b>20252 €</b>	<b>19661.65 €</b>	<b>18750 €</b>

<b>Total</b>	<b>Entreprise Eurovia</b>	<b>Entreprise Pigeon</b>	<b>Entreprise Lochard</b>
Montant total HT	40523.40 €	44599.85€	41079.40€
Montant total TTC	48626.88€	53519.82€	49295.28€

<b>Fonctionnement</b>	<b>Entreprise Eurovia</b>	<b>Entreprise Pigeon</b>	<b>Entreprise Lochard</b>
Montant HT	34827.50€	38145€	35353.80€
Montant TTC	41793€	45774€	42424.56€
<b>Investissement</b>	<b>Entreprise Eurovia</b>	<b>Entreprise Pigeon</b>	<b>Entreprise Lochard</b>
Montant HT	5695.90€	6454.85€	5725.60€
Montant TTC	6835.08€	7745.82€	6870.72€

Le Conseil Municipal, considérant le rapport des membres de la commission d'appel d'offres, et après en avoir délibéré :

- Retient l'entreprise Eurovia Atlantique pour un montant hors taxes de 40523.40 € soit 48626.88 € TTC pour des travaux à intervenir sur les chemins communaux « Les Chevriers, La Fouassière, voie communale de Bonchamp, chemin de la Loyandière, et divers travaux dont le point à temps, tels que décrits dans la consultation.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce sujet.

### **Examen des devis des cabinets pour l'audit énergétique du bâtiment mairie-bibliothèque,**

Monsieur le maire rappelle aux membres présents que la constitution du dossier de demande de subvention près de la Région pour le bâtiment mairie-bibliothèque nécessite un audit énergétique. A cet effet, trois cabinets ont été consultés, les devis ont été soumis à M Landré, Conseiller en Energie partagé près de Laval Agglomération pour avis sur le respect des normes exigées par l'ADEME.

Deux des trois cabinets consultés ont respecté le cahier des charges, le dernier après l'avoir interrogé à nouveau, n'est pas en mesure de réaliser l'étude économique.

Aussi, les prestations incluses dans les devis de BECB et Flubat Concept sont présentées aux élus :

- Etat des lieux
- Analyse technique-bilan énergétique
- Programme d'améliorations énergétiques
- Analyse financière

Ils sont les suivants :

BECB : 4100 € HT soit 4920 € TTC

FLUBAT CONCEPT : 1450 € HT SOIT 1740 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité :

- retient le cabinet Flubat Concept pour mener l'audit énergétique du bâtiment mairie-bibliothèque pour un montant de 1450 € HT soit 1740 € TTC.
- autorise Monsieur le maire à signer tout document utile au dossier.

### **Examen de la proposition de convention au restaurant scolaire pour 2019/2020,**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Fougeray Isabelle pour la présentation du projet de convention de restauration scolaire à intervenir entre la commune de la Chapelle Anthenaïse et le prestataire Convivio à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Cette proposition de nouvelle convention fait suite à une rencontre entre les partenaires pour évoquer les améliorations à apporter dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, par la mise en place de nouvelles pratiques.

Ces nouvelles pratiques induiront une économie, qui pourrait être répercutée sur la qualité des produits à proposer au restaurant scolaire.

A cet effet, plusieurs simulations sont présentées aux élus afin d'appréhender au mieux l'introduction de produits locaux ou bio dans les commandes hebdomadaires des repas au restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte la proposition du prestataire Convivio pour une commande des repas à l'élément à compter de septembre 2019,
- Précise que la convention à intervenir entre la Commune de la Chapelle Anthenaïse et Convivio prendra effet le 1<sup>er</sup> jour de l'année scolaire 2019/2020 pour se terminer le dernier jour de cette même année scolaire, et qu'elle pourra être renouvelée deux fois sans toutefois excéder une durée totale de 3 ans, elle peut également être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant la fin de l'année scolaire soit avant le 31 mars.
- Précise que lors de l'établissement des commandes hebdomadaires par les agents communaux, il sera commandé un légume bio par semaine et un dessert bio par semaine. Ces éléments seront introduits sur deux jours différents, en l'absence de commande de l'élément « fromage ».
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toute signature nécessaire à cette décision

### **Attribution de numéros sur différents bâtiments,**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la numérotation de l'ensemble des bâtiments nécessite quelques ajustements après demande des services du cadastre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de l'ajustement de la numérotation des axes et des bâtiments comme suit :

**Lieu-dit La Filerie** : création d'un axe de voie d'une largeur de 4 mètres 50 sur une longueur de 430 mètres allant du numéro 1 jusqu'à l'entrée du chemin des Chevriers,

**Abbé Saget** : le numéro 6 Bis et remplacé par le 6 A pour l'identification de la salle Abbé Saget,

**Immeuble 22 rue de Chalons** : l'immeuble est scindé en deux logements, lesquels portent les numéros 22 A (collé au bâtiment Mayenne Habitat) et 22 B,

**Immeuble 20 rue de Chalons** : les trois logements dont le propriétaire est Mayenne Habitat seront dénommés A B C,

**Accueil périscolaire** : le numéro 16 A est attribué à l'accueil périscolaire en continuité de la numérotation de l'école publique Eugène Ionesco,

**La Fiselière** : le numéro attribué au bâtiment de pierre situé à droite du chemin est modifié en ce sens que le numéro 2 remplace le numéro 1.

### **Etude de devis pour des prestations d'entretien de bâtiments communaux,**

Monsieur le Maire expose que des entreprises spécialisées dans le nettoyage de locaux ont été consultées afin d'avoir une estimation des coûts concernant des prestations à envisager dans la salle des Embellies, la salle Abbé Saget, la mairie et la bibliothèque.

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAÏSE – REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Les prestations proposées sont exposées en détail par Mme Fougeray ainsi qu'une étude financière comparative entre les missions présentées par les entreprises et celles effectuées par les agents communaux .

Lieu et prestations	Entreprise SPID	Entreprise ONET
<i>Salle Embellies</i> : coût forfaitaire mensuel	622.80 € TTC	832.08 € TTC
<i>Salle Embellies</i> : Coût prestation ponctuelle	211.20 € TTC	189.60 € TTC
<i>Salle Abbé Saget</i> : coût forfaitaire mensuel	186 € TTC	181.92 € TTC
<i>Salle Abbé Saget</i> : prestation ponctuelle	81.60 € TTC	94.80 € TTC
<i>Mairie-bibliothèque</i> : coût prestation mensuelle	342 € TTC	208.08 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Retient le principe de l'appel à un prestataire extérieur pour l'entretien des différents bâtiments (Salle des Embellies, Salle de l'Abbé Saget et Mairie-bibliothèque )
- Précise que les interventions devront comprendre un entretien intégral de chacun des bâtiments concernés,
- Propose de retenir l'entreprise SPID pour l'entretien de l'ensemble des bâtiments concernés par ces prestations si une négociation des tarifs s'avère envisageable, dans le cas contraire la prestation relative à l'entretien du bâtiment mairie-bibliothèque sera confiée à Onet Services.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches utiles à ce dossier.

#### **Etude de demande de subvention,**

Monsieur le maire rappelle la création récente de l'association YA PLUS QU'A dont le siège social a été déclaré à la Gare à la Chapelle Anthenaise, et dont le Président est M Leduc Matéo. Le but de cette association est de promouvoir les artistes locaux et proposer un accompagnement d'ordre artistique et technique à des artistes.

Cette association organise le 9 novembre prochain une soirée à la salle des Embellies et sollicite une subvention au titre de l'année 2019 d'un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour le versement d'une subvention annuelle 2019 en faveur de l'association YA PLUS QU'A d'un montant de 300 €.

## Questions diverses,

### **Proposition de décision modificative n° 1 du budget principal**

Une décision modificative du budget est nécessaire pour encaisser la vente du tracteur à l'entreprise Breillon Bertron, il s'agit de transférer les crédits ouverts en fonctionnement vers la section d'investissement.

A cet effet, une proposition de décision modificative du budget est proposée :

#### **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
023 virement à la section d'investissement : - 4500 €	775 : produits des cessions : - 4500 €

#### **Section d'investissement :**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	021 : virement de la section de fonctionnement : - 4500 €
	024 : cessions d'immobilisations : + 4500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-adopte la décision modificative n° 1 du budget principal telle que résumée ci-dessus

### **Régularisation d'un chemin pédestre situé près d'une propriété privée**

Monsieur le maire informe l'assemblée que les propriétaires actuels de la Moisière vendent leur propriété. Or, il a été constaté qu'une division parcellaire datant de 2006 n'a pas été régularisée par acte notarié. Cette division consistait en la création d'un chemin pédestre. Les documents d'arpentage et l'enquête publique ont bien été réalisés, mais l'enregistrement de l'acte, confié à l'époque au cabinet Fleureau, repris depuis par le cabinet Langevin, n'a pas été réalisé.

Un contact près des services préfectoraux pour savoir comment et où reprendre le dossier, a été pris, la réponse est attendue.

### **Financement du transport vers la piscine pour les élèves en cours moyen en 2019/2020 :**

Madame Fougeray expose que les enseignants sollicitent la municipalité pour financer le transport des élèves des cours moyens vers la piscine en 2020.

Il s'agit d'un nouveau créneau qui s'ajoutera à celui qui est financé chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-donne un accord de principe pour le financement du transport des élèves scolarisés en cours moyen vers la piscine au cours de l'année scolaire 2019/2020.

**Organisation du spectacle du 5 juillet** - les élus se rencontrent le jeudi 4 juillet à 17 h 30 à la salle des Embellies